



Différentiel de loyer non réglé depuis 14mois

Par **masterbalby**, le **07/04/2010** à **13:05**

Bonjour à tous,
voilà ce qui m'amène

je possède un appartement en robien livré depuis novembre 2007.

Au moment de la livraison les espaces verts et même les chemins d'accès n'étaient pas finalisés.

Personne ne voulait emménager dans cette résidence.

Pour

convaincre les personnes de venir mon gestionnaire (la sit) avec le promoteur (cerenicimo) ont décidés de baisser le loyer à 220euros au lieu des 310 euros initialement prévus... Le différentiel de loyer à savoir 90 euros serait pris en charge par le promoteur.

En février

2008 j'ai donc eu un locataire et un courrier de la SIT faisant référence à ce différentiel. A aucun moment on ne m'a demandé si j'étais d'accord.

Puis les différentiels ont été payés très aléatoirement (avec des régularisations) puis depuis 14 mois plus aucun paiement.

J'ai

donc appelé aujourd'hui mon gestionnaire (la sit) et la personne que j'ai eu m'a dit que ce différentiel de loyer était valable que un an.

A aucun moment il n'est stipulé sur mon courrier reçu que le versement du différentiel était valable un an.

Il

est stipulé que le loyer hors charges est de 220 euros, que la durée du bail est de trois ans, et que savoir 90 euros, est pris en charge par le promoteur >>.

Je voulais donc savoir ce que vous en pensez et m'indiquez si je suis dans mon bon droit pour réclamer ces paiements.

Par avance merci beaucoup

PS : voici le lien pour télécharger le fameux courrier : <http://dl.free.fr/qxsi1bF9E>